



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Soudan

Question écrite n° 15088

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la position de la diplomatie française vis-à-vis de la situation actuelle au Soudan. Le député pense qu'il convient de soutenir l'initiative de pression américaine sur le cours des négociations entre le gouvernement soudanais et le mouvement Soudan Peoples Liberation Army/Movement (SPLA/M). L'accord du 20 juillet sur l'autodétermination du sud, qui prévoit une période transitoire de six ans suivie d'un référendum, ainsi que la perspective probable d'une séparation de la religion et de l'Etat sont des débuts encourageants. Par ailleurs, les négociations actuelles, sous l'égide du Kenya, semblent déboucher sur un accord de principe pour le partage des ressources naturelles et la répartition des postes gouvernementaux. Il est encore nécessaire de progresser. Il faudra impérativement que les modalités de cet accord soient précisées et qu'une définition des contours de la zone concernée soient établie en intégrant les trois régions marginalisées du nord. Ce devrait être l'objet de la phase de négociations du 20 mars prochain. S'il apparaît nécessaire de défendre le processus de paix en cours, des inquiétudes persistent quant à la situation sécuritaire dans le Darfour, zone frontalière avec le Tchad. Il est essentiel de dénoncer avec encore plus de vigueur les violations des droits de l'homme et des libertés publiques ainsi que l'application de la charia. Aussi, il souhaite que le gouvernement français adopte une position plus équilibrée face au gouvernement du général Bashir et prenne l'initiative de l'ouverture d'un débat national incluant l'ensemble des forces politiques et sociales du pays. Il estime que seule cette voie permettra au dialogue franco-soudanais d'apporter une contribution à la paix et à la stabilité dans le respect de la diversité ethnique et religieuse. Il souhaiterait par conséquent connaître les intentions du Gouvernement en ce domaine.

Texte de la réponse

Le Soudan connaît, depuis 1983, une guerre civile qui oppose les forces gouvernementales à la rébellion sudiste (Mouvement populaire de libération du Soudan). Ce conflit, le plus long à ce jour en Afrique, a probablement fait plusieurs millions de victimes. Des violations graves des droits de l'homme y sont perpétrées : bombardement de populations civiles, islamisation forcée, enlèvements. La mise en exploitation des ressources pétrolières, à partir de 1999, dont les gisements se trouvent en grande partie à la lisière du sud du Soudan et au sud du Soudan même, a entraîné des violations des droits de l'homme supplémentaires, notamment sous la forme de déplacements forcés des populations. La France et ses partenaires européens ont engagé, en novembre 1999, un dialogue politique avec les autorités soudanaises, qui aborde de front la question des droits de l'homme. Elle a, en outre, constamment appelé les parties à cesser les hostilités et à s'engager fermement en faveur de la paix, les violations des droits de l'homme étant essentiellement liées à la poursuite de la guerre. Cette démarche apparaît confortée par les progrès enregistrés par le processus de paix au Soudan : signature, le 19 janvier 2002, d'un accord de cessez-le-feu dans les montagnes noubas, qui fait l'objet d'une supervision internationale à laquelle la France participe ; signature, le 20 juillet 2002, du protocole de Machakos entre le Gouvernement et la rébellion, qui ouvre la voie au rétablissement de la paix au sud du Soudan ; signature, le 15 octobre 2002, d'un accord de cessation des hostilités, renforcé le 4 février 2003 par un dispositif de surveillance et de vérification internationale ; signature d'un accord sur la reprise de l'aide humanitaire au sud du

Soudan le 26 octobre 2002. Le cessez-le-feu est effectif et l'aide humanitaire est distribuée. Cette situation laisse espérer la conclusion d'un accord de paix en 2003. La situation actuelle dans le Darfour demeure toutefois un motif d'inquiétude. Cette région aux confins du Tchad, où la France est solidement implantée, a été longtemps négligée par les gouvernements successifs de Khartoum. L'irruption récente d'une rébellion armée au Darfour complique un processus déjà difficile. C'est dans ce contexte que le Président de la République a souhaité, en marge du sommet Afrique-France des 20-21 février 2003, s'entretenir avec son homologue soudanais des perspectives de paix au Soudan et du rôle que la France pouvait y jouer. En effet, si le processus de paix paraît prometteur, il demeure fragile, notamment en raison des tensions internationales actuelles, qui ne peuvent qu'affaiblir la recherche de la paix au Soudan. C'est la raison pour laquelle le Président de la République a décidé de nommer un envoyé spécial pour le processus de paix soudanais. La France souhaite que cette présence contribue à accélérer le retour à la paix au Soudan, qui est un préalable indispensable à l'amélioration de la situation très grave des droits de l'homme qui prévaut encore dans ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15088

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2312

Réponse publiée le : 2 juin 2003, page 4222